

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue à la salle du Conseil, 130 rue Principale, le mardi 2 juillet 2013, à compter de 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier

Messieurs les Conseillers: Paul Borduas
 Claude Lussier
 Sylvain Roy
 Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin, souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande de réciter la prière.

13-07-204

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point 15 « Affaires nouvelles » ouvert jusqu'à la fin de la présente séance :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de procès-verbaux
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013, de la séance extraordinaire du 3 juin 2013 et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture
 - 2.2. Dépôt du procès-verbal modifié de la séance ordinaire du 6 mai 2013
3. Autorisation de déplacements
 - 3.1. Congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)
 - 3.2. Colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé
 - 3.3. Conférence de presse de la sécurité publique à Waterloo – présentation des cadets;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

4. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006
5. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2013
6. Rapports de l'officier municipal
 - 6.1. Rapport mensuel sur les permis
7. Comité consultatif d'urbanisme
 - 7.1. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 20 juin 2013
 - 7.2. Demande PIIA no DPDAL130116 – 61 rue des Saules – construction d'un bâtiment accessoire
 - 7.3. Demande PIIA no DPDAL130117 – 61 rue des Saules – construction d'un garage détaché
8. Règlements
 - 8.1. Cours d'eau Fernand Taylor – financement de la quote-part payable à la MRC
 - 8.2. Cours d'eau Lachapelle – branche 5 – financement de la quote-part payable à la MRC
9. Union des Municipalités du Québec (UMQ) – appui au projet de Loi-cadre sur la décentralisation et au livre blanc municipal
10. Autorisation de permis de boisson
 - 10.1. Ratifier la demande de Michaël Noël – tournoi de balles – 26, 27 et 28 juillet 2013 – Parc des Générations
 - 10.2. Loisirs Ste-Cécile inc. – tournoi de balle annuelle – les 30, 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2013
 - 10.3. Martin Forget – tournoi de balle au profit de la dystrophie musculaire – les 9, 10 et 11 août 2013
 - 10.4. Catherine Bernier – fête familiale – 24 août 2013;
 - 10.5.
 - 10.6. Demande de subvention pour les travaux relatifs au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier et autorisation de signature
11. Ministère des Transports – renouvellement du contrat d'entretien d'hiver de la rue Principale et autorisation de signature
12. Embauche Mélanie Paquin au service de garde pour le camp de jour période estivale 2013
13. Autorisation travaux municipaux – entretien pavage de rues
14. **Affaires nouvelles**
PÉRIODE DE QUESTIONS
15. Levée ou ajournement de la séance.

13-07-205

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 3 juin 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 3 juin 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de correction tel qu'inscrit à la note numéro 329-2013.

À la page 4123 du livre des délibérations, la résolution numéro 13-05-140, « Autorisation de réparer les ponceaux rue des Bouleaux et rue des Pins » est modifié comme suit :

En remplaçant dans le dernier paragraphe « 02.320.00.516 – Location machinerie, outillage et équipement » par « 72.320.10.721 – Investissement réseau routier ».

13-07-206

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux de suivre l'évolution de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT ainsi que la participation au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités est l'un des moyens qui sont à leur disposition;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, M. Sylvain Beaudoin ainsi que la Conseillère Jacqueline L. Meunier à assister au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM).

Que les frais d'inscription (620,00 \$/inscription) et les dépenses inhérents soient remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Également résolu que les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.310 « Frais de déplacement » et 02.110.00.312 « Congrès et délégation »

13-07-207

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser Mesdames Jacqueline L.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Meunier et Johanna Fehlmann, conseillères, à assister au colloque des Villes et Villages en santé de la Montérégie;

Que les frais d'inscription (115,00 \$/inscription) soient assumés par la Municipalité.

Également résolu que les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.310 « Frais de déplacement » et 02.110.00.312 « Congrès et délégation ».

13-07-208

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – COUR MUNICIPALE

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser Monsieur Richard Pigeon, à participer à la conférence de presse de la sécurité publique à Waterloo pour la présentation des cadets;

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.110.00.310 « Frais de déplacement ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2013.

13-07-209

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de juin 2013;

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de juin 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 127 311,49 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300298 et C1300302 à C1300360 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-07-210

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois de juin 2013, soit :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Émission de permis :	11
Addition bâtiment	2
Agrandissement	1
Brûlage	3
Clôture et haies	1
Installation septique	1
Ponceaux	1
Rassemblement	1
Rénovation	1

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 28 juin 2013 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 20 JUIN 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2013.

13-07-211

DEMANDE PIIA NO DPDAL130116 – 61 RUE DES SAULES – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un bâtiment accessoire, sis au 61, rue des Saules est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-06-035 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Gilbert Chassé afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, sis au 61, rue des Saules.

13-07-212

DEMANDE PIIA NO DPDAL130117 – 61 RUE DES SAULES – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un garage détaché, sis au 61, rue des Saules est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-06-036 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Gilbert Chassé afin de permettre la construction d'un garage détaché, sis au 61, rue des Saules.

13-07-213

COURS D'EAU FERNAND TAYLOR – FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 512-2013 prévoyant le financement au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de La Haute-Yamaska pour les travaux d'entretien dans le cours d'eau Fernand-Taylor.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 2 juillet 2013.

13-07-214

COURS D'EAU LACHAPELLE – BRANCHE 5 – FINANCEMENT DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 513-2013 prévoyant le financement au moyen d'un mode de tarification de la quote-part payable à la MRC de La Haute-

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Yamaska pour les travaux d'entretien dans la branche 5 du cours d'eau Lachapelle.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 2 juillet 2013.

13-07-215

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – APPUI AU PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION ET AU LIVRE BLANC MUNICIPAL

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

13-07-216

RATIFIER LA DEMANDE DE MICHAËL NOËL – TOURNOI DE BALLES – 26, 27 ET 28 JUILLET 2013 – PARC DES GÉNÉRATIONS

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier la correspondance du 20 juin dernier signifiant à la Régie des alcools, des courses et des jeux que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors de la tenue d'un tournoi de balle, avec consommation de boissons alcooliques, qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, les 26, 27 et 28 juillet 2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

L'organisateur de cette journée est Michaël Noël, et c'est à lui que reviennent toutes les responsabilités lors de cet événement.

13-07-217

LOISIRS STE-CÉCILE INC. – TOURNOI DE BALLE ANNUELLE – LES 30, 31 AOÛT, 1^{ER} ET 2 SEPTEMBRE 2013

Soumis : Demande des administrateurs des Loisirs Ste-Cécile inc.. Évènement : tournoi de balle familial.

Il est proposé la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de signifier aux Loisirs Ste-Cécile inc. que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors du tournoi de balle qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, du 30 août au 2 septembre 2013 inclusivement.

Les organisateurs de cette journée sont Les Loisirs Ste-Cécile inc., et c'est à eux que reviennent toutes les responsabilités lors de cet événement.

13-07-218

MARTIN FORGET – TOURNOI DE BALLE AU PROFIT DE LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE – LES 9, 10 ET 11 AOÛT 2013

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de signifier à Monsieur Martin Forget que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors du tournoi de balle au profit de la dystrophie musculaire qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, du 9 août au 11 août 2013 inclusivement.

L'organisateur de cette journée est Martin Forget, et c'est à lui que reviennent toutes les responsabilités lors de cet événement.

13-07-219

CATHERINE BERNIER – FÊTE FAMILIALE – 24 AOÛT 2013

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de signifier à Madame Catherine Bernier que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors de la fête familiale qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, du 24 août 2013 inclusivement.

L'organisatrice de cette journée est Catherine Bernier, et c'est à elle que reviennent toutes les responsabilités lors de cet événement

13-07-220

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillers présents, qu'une demande d'aide financière soit acheminée auprès du député provincial, Monsieur Yves-François Blanchet, afin d'améliorer notre réseau routier municipal.

La présente demande s'appliquera pour les travaux de réfection des rues Ostiguy, des Chênes, des Saules, des Pins, 5^e rang et la rue Béland.

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le formulaire de demande et les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-07-221

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DE LA RUE PRINCIPALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton avec le Ministère des Transports du Québec un contrat concernant l'entretien d'hiver de la rue Principale d'une durée d'une année, saison 2013-2014, avec une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, pour la somme de 6 243,04 \$ par saison, sans indexation.

13-07-222

EMBAUCHE MÉLANIE PAQUIN AU SERVICE DE GARDE POUR LE CAMP DE JOUR – PÉRIODE ESTIVALE 2013

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal de Sainte-Cécile-Milton retienne les services de Mélanie Paquin, à titre de responsable du service de garde, pour une période de 9 semaines débutant le 17 juin jusqu'au 16 août 2013 sur une base de 15 heures semaines;

Le salaire étant prévu selon la structure salariale du camp de jour en vigueur.

13-07-223

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – ENTRETIEN PAVAGE DE RUES

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé à une demande de prix afin de faire des pièces d'asphalte suite à la réparation des ponceaux;

CONSIDÉRANT que cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux (2) prix, qui sont les suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9145-7697 Québec inc. (Pavage G.O.)	15 150,00 \$
Pavages Montérégie inc.	15 406,65 \$

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la réparation d'asphalte suite à la réparation des ponceaux;

De retenir les services de la firme 9145-7697 Québec inc., pour une somme de 15 150,00 \$, incluant les taxes applicables, pour la réfection des pièces d'asphalte, tel que le prix présenté dans la demande de prix numéro SCM 2013-021 en date du 28 juin 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-07-224

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 19 h 50.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire